

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2025**

FINANCES

Tarifs des activités enfance

Vanessa PAGEOT expose :

Les tarifs des services Enfance (restauration scolaire, accueil périscolaire et aide aux devoirs) ont évolué depuis septembre 2024 avec le mode de calcul du taux à l'effort. La révision des tarifs peut se concevoir de différentes façons : modifier les prix plancher et/ou plafond et/ou toucher au taux multiplicateur (à l'effort).

Cette année, il est envisagé une révision du tarif plafond à hauteur de 2 % à partir de septembre 2025. Cela permet une évolution raisonnable des recettes qui concerne les familles avec un quotient familial de 1642 et plus, soit 208 sur les 454 familles inscrites aux différents services Enfance cette année. De plus, cela permettra d'accompagner les coûts de la nouvelle prestation de restauration prévue à la rentrée scolaire.

Tarification pour les habitants hayonnais :

| BASE DE CALCUL | Taux à l'effort 2024 et 2025 | Tarif plancher 2024 et 2025 | Tarif plafond 2024 | Tarif plafond 2025 |
|--|---|--|-------------------------------|-------------------------------|
| Restauration scolaire | 0,335 % | 0,50 € | 5,50 € | 5,61 € |
| Accueil périscolaire au quart d'heure | 0,066 % | 0,38 € | 1,40 € | 1,43 € |
| Étude surveillée | 0,147 % | 0,86 € | 3,22 € | 3,28 € |

Tarification pour les habitants hors commune :

| BASE DE CALCUL | Taux à l'effort 2024 et 2025 | Tarif plancher 2024 et 2025 | Tarif plafond 2024 | Tarif plafond 2025 |
|--|---|--|-------------------------------|-------------------------------|
| Restauration scolaire | 0,402 % | 0,60 € | 6,60 € | 6,73 € |
| Accueil périscolaire au quart d'heure | 0,079 % | 0,45 € | 1,68 € | 1,71 € |
| Étude surveillée | 0,176 % | 1,03 € | 3,86 € | 3,94 € |

Conditions spécifiques pour la restauration scolaire :

- Conformément à la délibération du 15 décembre 2022, les familles dont le QF est de maximum 1 000 € continueront de bénéficier du tarif à 1 €, sauf si l'application du taux à l'effort est plus favorable à la famille
- La tarification pour l'accueil des enfants sur la pause méridienne sans fourniture de repas est modifiée par rapport à la délibération du 14 décembre 2023 de la façon suivante :

| QF | Résidents hayonnais | Résidents hors commune |
|-----------------------|---------------------|------------------------|
| QF jusqu'à 1000 € | 0,51 € | 0,61 € |
| QF supérieur à 1001 € | 1,53 € | 1,84 € |

- Un tarif adulte unique de 6,50 €.

VU l'avis de la commission Enfance Jeunesse du 03/03/2025

VU l'avis de la commission Finances du 11/03/2025

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE les tarifs des activités enfance à partir du 1^{er} septembre 2025 tels qu'exposés

MODIFIE la délibération n°2024-04-11 Tarifs des activités enfance

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

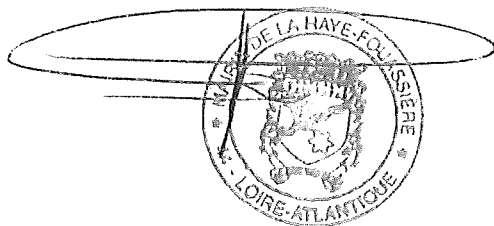
Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 5

La Haye-Fouassière, le 27/03/2025

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Jocelyne LANDRON